



Cessions de créances combien de revente possibles

Par **Nosi55**, le 12/11/2016 à 16:06

Bonjour, combien de fois et dans quelles conditions une créance de crédit à la consommation peut elle être cédée à un autre organisme de recouvrement ? Il s'agit un crédit dont la échéance du terme a été prononcée en 1991 qui avait été inclus dans un plan de surendettement toujours en 1991, plan non réalisé car je suis tombée malade fin 1991 et je n'ai retrouvé un emploi qu'en 1998. L'organisme de crédit initial a vendu la créance à un organisme d'assurance du crédit puis ce dernier l'a revendu à un nouvel organisme. Je fais l'objet d'une saisie-arrêt sur salaire depuis mai 2001 sur cette dette (Jugement). Le TI qui gère la SAS me dit dans un courrier ne pas connaître le créancier initial. Par contre l'huissier de justice qui a initié la saisie est le même qu'à l'origine. En vou remerciant infiniment pour vos explications.